

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005018

OBJET : vœu sur le gel des crédits de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la convention élaborée entre la ville, l'Etat, le FASILD et le Conseil Général pour la période 2000-2006 engage les partenaires à soutenir chaque année les actions visant la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale et urbaine en direction des publics et des quartiers les plus en difficultés,

Considérant le processus mis en place en 2005, comme chaque année, pour élaborer de manière partenariale la programmation des actions s'inscrivant dans le contrat de ville,

Considérant la tenue du comité de pilotage du 28 janvier 2005 et les engagements pris par chacun des partenaires dans le cadre de cette instance,

Considérant l'engagement annoncé par l'Etat en comité de pilotage de financer la programmation 2005 à même hauteur que celle de l'année 2004 soit au minimum 370 850€, après réajustement du montant de la MOUS,

Considérant l'information transmise le 19 mai 2005 par les services de la sous-préfecture, selon laquelle celle-ci ne serait en capacité actuellement que de financer 50% des actions, sans que nous sachions s'il s'agit d'un gel ou d'une suppression de crédits,

Considérant qu'une soixantaine de projets et une quarantaine d'organismes (associations Etablissements publics, services de la ville) sont concernés par la mise en œuvre de ces actions dont l'importance est reconnue auprès de la population d'Aubervilliers,

Considérant que cette situation vient en totale contradiction avec le discours du Ministre délégué à la ville et au logement, lors des Assises de la Ville du 8 avril 2005 indiquant que la Seine-Saint-Denis restait un département très prioritaire de la Politique de la Ville,

Considérant que cette situation est une atteinte :

- à l'engagement des institutions partenaires du contrat de ville,
- à l'implication des acteurs de terrain engagés au quotidien dans ces quartiers et auprès de ces populations,
- au respect des besoins de ces quartiers et de ces populations.

Le Conseil municipal tient à faire part de son indignation.

Il demande à l'Etat de respecter les engagements qu'il a pris en comité de pilotage afin de permettre la continuité des actions et ainsi de confirmer son implication dans la mise en œuvre du contrat de ville d'Aubervilliers.

DELIBERE :

Article unique : adopte le vœu concernant le gel des crédits de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Pour le Maire

L'adjoint délégué